Corrigé – Brevet 2021 – histoire-géographie-EMC – Amérique du Nord

Les espaces productifs français : l'usine Nexans d'Autun, Civils et militaires dans la Première Guerre mondiale, À quoi sert la loi dans une démocratie ?

Corrigé détaillé rédigé par Ben, professeur particulier – benprofparticulier.fr

Exercice 1 : analyser et comprendre des documents en géographie – Les espaces productifs français : l'usine Nexans d'Autun *(20 pts)*

1) La photographie (document 1) montre plusieurs aménagements autour de l'usine Nexans (A) : une **route** (1), une **voie ferrée** (2), une **zone de stockage** (D) où sont entreposés de nombreux produits, et un vaste **parking** devant les bâtiments de l'usine.

Ces aménagements sont nécessaires au fonctionnement de l'usine. La route et la voie ferrée permettent d'acheminer les matières premières nécessaires à la fabrication des câbles et d'expédier les câbles fabriqués vers les clients, en France et sur le marché européen. La zone de stockage sert à entreposer la production avant son expédition. Enfin, le parking accueille les véhicules des salariés qui viennent travailler chaque jour sur le site. L'usine dépend donc de son accessibilité et de sa bonne desserte.

2) Cet espace est aujourd'hui valorisé par deux activités économiques : une activité **industrielle**, avec l'usine Nexans (A) qui fabrique des câbles électriques, et une activité **agricole**, avec les « terres agricoles » (C) visibles à l'arrière-plan.

3) L'activité de cet espace a évolué dans le temps. Le **terril** (B) est le « vestige d'une ancienne mine de charbon » : autrefois, cet espace était donc un espace d'extraction minière. Cette activité a disparu, et le terril est aujourd'hui recouvert de végétation. L'espace s'est reconverti : l'industrie moderne (la fabrication de câbles électriques par Nexans) a pris le relais, tandis que l'agriculture se maintient autour du site. On passe ainsi d'une activité d'extraction à une industrie de transformation.

4) L'usine Nexans d'Autun produit des **câbles électriques**, en particulier un « nouveau câble révolutionnaire », destiné aux « professionnels du bâtiment ». Ce câble noir est marqué d'une couleur « correspondant à la section des fils composant le câble », afin de « faciliter le travail des électriciens du bâtiment ». Il est « produit exclusivement à l'usine Nexans d'Autun et destiné au marché européen ».

5) Un **espace productif** est un espace aménagé et organisé par les acteurs (entreprises, État, collectivités) pour produire des richesses, c'est-à-dire des biens ou des services : il peut être agricole, industriel ou tertiaire (services, tourisme).

L'usine Nexans d'Autun est un espace productif **dynamique**. D'abord, elle mise sur l'**innovation** : son câble à code couleur a reçu « le prix de l'innovation du BTP ». Ensuite, elle appartient à une **multinationale française**, « leader français du câble électrique », qui vend sur le **marché européen** et affronte la concurrence des entreprises espagnoles et italiennes : le site est donc intégré à la mondialisation. Enfin, il est **bien relié** aux réseaux de transport (route et voie ferrée) et dispose d'une grande zone de stockage (document 1).

C'est aussi un espace productif **majeur du territoire** : l'usine occupe une très grande surface, emploie de nombreux salariés (le parking est rempli) et fait vivre une petite ville de Saône-et-Loire. Elle a permis la reconversion d'un ancien bassin minier, dont il ne reste que le terril, et elle montre qu'une industrie innovante peut se maintenir en dehors des grandes métropoles.

> 💡 **Astuce.** Pour une photographie légendée, appuie-toi sur les lettres et les chiffres du document (« la voie ferrée (2) ») : le correcteur voit tout de suite que tu as bien lu la légende.

Exercice 2 : maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères historiques – Civils et militaires dans la Première Guerre mondiale *(20 pts)*

1) Développement construit (14 points)

Plan : I. Les civils victimes des violences des armées et de l'occupation. II. Les civils pris pour cible : bombardements et génocide des Arméniens. III. Les souffrances de l'arrière : privations, deuils.

Rédaction modèle

De 1914 à 1918, la Première Guerre mondiale est une guerre totale : toutes les forces des pays en guerre sont mobilisées et les populations civiles ne sont pas épargnées. Quelles violences les civils ont-ils subies pendant ce conflit ?

Tout d'abord, les civils sont victimes des armées en guerre. Dès l'invasion d'août 1914, les soldats allemands commettent des exactions en Belgique et dans le nord de la France : des villages sont incendiés et plusieurs milliers de civils sont exécutés, comme à Dinant ou à Louvain. Des centaines de milliers d'habitants fuient et deviennent des réfugiés. Dans les régions occupées jusqu'en 1918, les habitants subissent des réquisitions de nourriture et de biens, le travail forcé, des prises d'otages et parfois des déportations.

Ensuite, les civils deviennent des cibles. Les villes sont bombardées : la cathédrale de Reims est touchée dès 1914, des zeppelins larguent des bombes sur Londres et Paris est bombardé par des canons à longue portée en 1918. Surtout, à partir de 1915, le gouvernement des Jeunes-Turcs organise dans l'Empire ottoman le génocide des Arméniens, accusés de soutenir la Russie : les hommes sont massacrés, les femmes, les enfants et les vieillards sont déportés vers les déserts de Syrie dans des marches de la mort. Plus d'un million d'Arméniens sont exterminés.

Enfin, à l'arrière, la population souffre de la guerre. Le blocus imposé par les Alliés à l'Allemagne provoque une grave pénurie : pendant « l'hiver des rutabagas » de 1916-1917, les Allemands ont faim. Partout, les familles vivent dans l'angoisse et le deuil : la guerre laisse des millions de veuves et d'orphelins.

Ainsi, la Première Guerre mondiale brouille la frontière entre soldats et civils. Ces violences de masse annoncent celles, plus terribles encore, de la Seconde Guerre mondiale.

> 💡 **Astuce.** Le sujet demande de « décrire et expliquer » : pour chaque violence, donne un exemple précis (un lieu, une date) **et** la raison (guerre totale, volonté d'affaiblir l'ennemi, haine d'une minorité). Le génocide des Arméniens est l'exemple incontournable : ne l'oublie jamais.

2) Se repérer dans le temps (6 points)

a. Événements à inscrire sous les dates numérotées :

- **N°1 : août 1914** → entrée en guerre / début de la Première Guerre mondiale (mobilisation générale et déclarations de guerre).
- **N°2 : février-octobre 1917** → les révolutions russes.
- **N°3 : 11 novembre 1918** → l'armistice (fin des combats).

b. La phase centrale s'appelle la **guerre de position** (ou guerre des tranchées) : on complète « Guerre **de position** ».

c.

- Début du génocide des Arméniens : **1915** (étoile placée dans l'année 1915).
- Traité de Versailles : **1919** (signé le 28 juin 1919 ; étoile placée dans l'année 1919).

Exercice 3 : mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique – À quoi sert la loi dans une démocratie ? *(10 pts)*

1) Les personnes évoquées par cette campagne sont confrontées au **mal-logement** : elles vivent dans des logements beaucoup trop petits et indignes. L'affiche montre un homme assis dans une pièce minuscule et encombrée (vêtements accrochés à la porte, objets entassés), de la taille d'un abribus : « 6 m² pour attendre le bus, c'est bien. Mais pour vivre ? ».

2) La Fondation Abbé Pierre cherche d'abord à **sensibiliser et à choquer** les passants : en installant l'affiche dans un vrai abribus, elle leur fait comprendre concrètement qu'un espace de 6 m², acceptable pour attendre quelques minutes, est inhumain pour y vivre. Elle veut ensuite **faire réagir** la société et les pouvoirs publics, comme le dit le mot « Agissons » : soutenir la fondation (dons, bénévolat) et pousser l'État à agir contre le mal-logement.

3) La loi ELAN condamne les pratiques des **marchands de sommeil**, c'est-à-dire des « propriétaires qui abusent de leurs locataires en louant (très chers et en connaissance de cause) des logements indignes ». Pour les punir, elle prévoit l'instauration « des mêmes sanctions financières que pour les trafiquants de drogue » : la présomption de revenus tirés des activités frauduleuses (pour les taxer même s'ils ont organisé leur insolvabilité), la confiscation de leurs biens, l'impossibilité d'acquérir de nouveaux biens pendant 10 ans et l'obligation pour les syndics et les agences de les dénoncer.

4) La fraternité est l'une des trois valeurs de la devise de la République, « Liberté, Égalité, Fraternité », inscrite dans la Constitution de 1958. Elle désigne la solidarité et l'entraide entre les citoyens, en particulier envers les plus fragiles. La loi ELAN met en œuvre cette valeur : elle protège des locataires pauvres et vulnérables, que les marchands de sommeil exploitent, et elle veut garantir à chacun un logement digne. En sanctionnant ceux qui profitent de la misère des autres, l'État agit au nom de tous en faveur des plus faibles, ce qui rejoint le combat mené par la Fondation Abbé Pierre (document 1).

5) Réponse rédigée, adressée à un camarade :

> « Tu te demandes à quoi sert la loi ? Prends l'exemple de la loi ELAN. Dans une démocratie, la loi est votée par le Parlement, c'est-à-dire par nos représentants élus : comme le dit la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, elle est l'expression de la volonté générale, et elle s'applique à tous de la même façon. Elle sert d'abord à **protéger nos droits**, surtout ceux des plus faibles : ici, le droit des locataires à vivre dans un logement digne. Elle sert aussi à **interdire et à sanctionner** les abus : les marchands de sommeil qui exploitent la misère peuvent voir leurs biens confisqués. Enfin, la loi permet de **faire vivre les valeurs de la République**, comme la fraternité, et de répondre aux problèmes de la société. D'ailleurs, ce sont souvent des citoyens et des associations, comme la Fondation Abbé Pierre, qui alertent l'opinion et poussent les élus à voter de nouvelles lois. Sans loi, ce serait la loi du plus fort ; avec elle, nous pouvons vivre ensemble de façon plus juste. »

> ⚠ **Piège.** La dernière question impose une **forme** : « expliquez à un camarade ». Écris un vrai texte adressé à quelqu'un (« Tu… »), et appuie-toi sur l'exemple de la loi ELAN, pas seulement sur une définition générale.

Conseils pour le jour J

L'épreuve dure 2 heures pour 50 points : compte environ 45 minutes pour la géographie, 45 minutes pour l'histoire (dont 30 pour le développement construit) et 25 minutes pour l'EMC. Commence si tu veux par la frise, rapide et sûre (6 points), mais n'oublie pas de rendre la page 5 avec ta copie.

En géographie, chaque réponse doit citer le document (lettres et numéros de la photo, expressions entre guillemets de l'article) ; la question 5 demande d'abord une définition d'« espace productif » : ne la saute pas, elle rapporte des points.

Dans le développement construit, les civils sont au cœur du sujet : ne raconte pas la vie des soldats dans les tranchées. Organise ton texte en paragraphes avec des connecteurs (« tout d'abord », « ensuite », « enfin ») et place au moins trois exemples datés.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).